



Une « start-up » déficitaire alimentée par des fonds spéculatifs choisie comme nouvelle assurance de protection complémentaire au Ministère des Finances

Coup de tonnerre pour les agents du Ministère : à l'issue de l'appel d'offre initié par Bercy, notre mutuelle historique la MGEFI a été déboutée et remplacée par une « start-up » dont les patrons ont financé la campagne de Macron. Cette société anonyme, appelée ALAN, relève de l'assurance de personne lucrative, sans réseau physique, financée par des spéculateurs, fonds d'investissement, (fonds souverain singapourien, fonds vautour Lakestar etc).. En sept ans, elle a déjà cumulé 250 millions de pertes et n'a survécu jusqu'à présent que par des levées de fonds auprès des fonds spéculatifs, avec pour seul objectif de récupérer ses pertes en saignant les fonctionnaires grâce à l'accès aux marchés publics généreusement offerts par notre gouvernement.

Dans l'accord protection sociale complémentaire, notre future cotisation **devra être dite d'équilibre**, c'est-à-dire qu'**elle évoluera pour maintenir le système à l'équilibre**.

De quel équilibre parle-t-on quand nous sommes face à des assureurs privés endettés et sous la menace de fonds spéculatifs ?

Tout ce système prépare une explosion du montant de nos cotisations, même si la puissance publique accepte d'en rembourser une partie !

Le ministre de la Fonction Publique a signifié aux syndicats de la Fonction publique qu'il refusait d'ores et déjà de payer la part employeur pour l'année 2025 (alors qu'il était légalement contraint) grâce à l'article 58 du projet de loi de finances qui permet de reporter jusqu'à décembre 2026 la prise en charge de 50 % de la protection sociale !

À ce jour, nous ne savons toujours pas si nous serons pris en charge, la seule certitude est l'arrivée d'une assurance privée !

Par ailleurs, ALAN assume délocaliser le traitement des remboursements de soin vers des pays tiers de l'Union européenne et jusqu'en Tunisie : quelles seront les garanties de confidentialité pour nos soins ? Comment aurons-nous la certitude que ces données ne fuiteront et ne pourront pas être utilisées contre nous ?

Dans ces conditions, l'accord sur la protection sociale complémentaire qui devait s'appliquer au ministère est d'ores et déjà mort et enterré. On comprend bien maintenant que l'objectif de cet accord n'était pas de mettre en place un accord cadre pour protéger les agents mais bien de liquider le monopole des mutuelles de la Fonction publique, basé sur la solidarité inter-générationnelle, pour pouvoir ouvrir ce marché à la spéculation et arroser les copains.

Pour rappel, cet accord introduit la fin des tarifs fixes pour les enfants qui étaient en vigueur à la MGEFI et la fin de la cotisation gratuite à partir du 3^e enfant qui existait auparavant : ce sera 50 %

de la cotisation par enfant de moins de 21 ans, 100 % pour les 21-25 ans et le prix évoluera en fonction de la cotisation d'équilibre de la start-up !

Les retraités qui basculeront sur le contrat collectif n'auront aucune prise en charge de l'État et leur cotisation pourra évoluer **jusqu'à + de 175 % du tarif actuel** ! On leur laissera toutefois la possibilité de rester à la MGEFI, mais que restera-t-il de la mutuelle maintenant qu'elle a perdu le marché ? De quels remboursements pourront-ils bénéficier si la mutuelle n'est plus alimentée par les actifs ?

Pour les actifs, nous devenons prisonniers du contrat collectif qui va s'appliquer de force à tous les agents, sauf ceux qui auront la chance de pouvoir choisir le contrat de leur conjoint !

Il faut mettre un coup d'arrêt maintenant, avant qu'il ne soit trop tard !

Le syndicat CGT Finances publiques 62 appelle à la grève le 5 juin 2025 et à participer en masse aux actions du département.

Nous appelons tous les actifs et retraités à nous rejoindre pour défendre notre Mutuelle et exiger :

- le retrait de la « start-up » ALAN**
- le maintien de la liberté de choix pour la mutuelle au Ministère des Finances**
- le retrait de l'accord PSC qui démantèle la mutuelle au profit des assureurs privés**
- la prise en charge immédiate par l'État de la moitié du montant de nos cotisations MGEFI (incluant les enfants et les personnes à charge)**
- la diminution des tarifs de la MGEFI et l'augmentation des parts prises en charge pour le dentaire, l'optique et les dépassements d'honoraires**
- la remise en place avec des collègues détachés et des embauches pour un réseau mutualiste proche des agents afin de les aider dans leurs démarches**
- l'abrogation de la mesure réduisant de 10 % le taux de remplacement du traitement en cas d'arrêts maladie et le retrait du jour de carence !**
- le retour de la retraite à taux plein dès 60 ans**

Nous nous joindrons aux manifestations organisées:

- A LENS, rassemblement Place du Cantin à 9h30**
- A CALAIS, rassemblement devant la Gare Centrale à 9h30**
- A BOULOGNE SUR MER, tractage à la Gare Centrale à 9h30**
- A LILLE, rassemblement Porte de Paris à 14h30**